AB RENOVATION
Société par Actions Simplifiée au capital de 7.700 euros
Siège social : 15, Avenue Gabriel Chaigne – 33190 LA RÉOLE
439 484 494 RCS BORDEAUX

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
et le deux juin,
à dix-huit heures,
Au siège social, sis 15, Avenue Gabriel Chaigne – 33190 LA RÉOLE,

Les actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la Présidente.

Il est établi une feuille de présence signée par actionnaires présents à laquelle sont annexés, le cas échéant, les pouvoirs des actionnaires représentés.

Madame Laurence BALLADE préside la séance en qualité de Présidente de la Société.

La Présidente constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent l'unanimité des actions et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les statuts de la Société ;
- la feuille de présence à l'Assemblée ;
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ;
- les copies des lettres de convocations adressées aux actionnaires ;
- le rapport de la Présidente ;
- le texte des projets de résolutions proposés par la Présidente à l'Assemblée.

Puis la Présidente déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposés ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

AB HB CB

Puis la Présidente rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission de Madame Laurence BALLADE, Présidente, et nomination de Madame Mélina BALLADE en remplacement ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis la Présidente donne lecture de son rapport et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission de ses fonctions de Présidente de Madame Laurence BALLADE demeurant 15, Avenue Gabriel Chaigne – 33190 LA RÉOLE et décide de nommer en remplacement, pour une durée illimitée, Madame Melina, Monique BALLADE, née le 18 Février 1991 à BORDEAUX (33) et demeurant 15, Avenue Gabriel Chaigne – 33190 LA RÉOLE, à compter de ce jour.

Madame Melina, Monique BALLADE, présente, remercie l'Assemblée de la confiance qu'elle lui accorde et rappelle qu'elle ne fait l'objet d'aucune incompatibilité ni d'aucun obstacle susceptible de lui interdire d'exercer ces fonctions.

La rémunération de Madame Melina, Monique BALLADE sera déterminée ultérieurement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

AB MB 2 LB

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par les actionnaires présents, ou par leurs mandataires, après lecture.

Madame Melina, Monique BALLADE *« Acceptation des fonctions de Présidente »*	" Acceptation des fonctions de Présidente"
Monsieur Alain BALLADE	
Madame Laurence BALLADE	

AB MB 3 LB